

SECTION I

ANALYSE DE SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE		MESURES DE CONFIDENTIALITÉ
<ul style="list-style-type: none"> École primaire de 228 élèves, 4 classes spéciales TSA. Peu d'événements de violence physique Davantage de conflits sous forme verbale. Quelques cas de cyberintimidation chez les plus vieux. Les auteurs d'actes d'intimidation sont surtout des filles de 8 ans et plus. La cour de récréation est l'endroit où les actes sont surtout constatés et au service de garde. <p>NOS PRIORITÉS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des actions pour contrer l'Intimidation verbale Intervenir davantage auprès des filles (2^e et 3^e cycles) Revoir les modalités de surveillance sur la cour d'école 		<ul style="list-style-type: none"> Le dossier comportant les rapports de suivis et d'événements est conservé sous clé. Mettre en place un dispositif pour que les plaintes portées soient traitées de façon confidentielle sans crainte de jugement et de représailles. En toutes situations, aucun dénonciateur n'est nommé d'aucune façon et cela est clairement dit à l'école. <p>Les parents reçoivent uniquement l'information liée à leur enfant.</p>
MESURES DE PRÉVENTION	MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS	MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTE
<ul style="list-style-type: none"> Révision des règles de conduite Ateliers de prévention en collaboration avec le SPAL pour chaque niveau Formation sur les médias sociaux en 5^e et 6^e Rencontre et intervention avec la policière communautaire Programme de gestion de conflits (Ex. Au cœur de l'harmonie et Vers le pacifique) Plan de surveillance de la cour d'école Formations sur les interventions efficaces (attachement, TSA, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Le document explicatif sera remis aux parents dès le début de l'année et contiendra les définitions À la rencontre d'information de début d'année, les enseignants donneront des informations Une conférence sera organisée pour les parents du premier cycle (selon disponibilité de l'équipe professionnelle) Toutes actions visant à favoriser la participation des parents à la vie scolaire de leur enfant 	<ul style="list-style-type: none"> Boîte à dénonciation et personne-ressource (TES) Courriel sur le site de l'école. Appel téléphonique Politique relative aux comportements violents à la Commission scolaire Marie-Victorin <p>POUR LE PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique visant à contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail

SECTION II

MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT	ACTIONS LORS D'UN ACTE CONSTATÉ
<p>VICTIME</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêt de la situation • Évaluation de l'impact et du comportement de l'enfant • Intervention-référence • Mesures pour réintégrer la classe • Rencontre parents-direction <p>AUTEUR-AGRESSEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la situation • Lien avec les impacts constatés • Intervention-référence • Rencontre parents-direction <p>TÉMOINS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition du type de témoins • Interventions en lien 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer promptement les personnes impliquées dans la situation (TES) • Informer les parents de la situation, dans l'intérêt de l'élève, et les impliquer dans la recherche de solutions (direction) • Donner une rétroaction à la personne qui a porté plainte
	SANCTIONS DISCIPLINAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Les sanctions disciplinaires prévues dans les règles de conduite de l'école.
SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES	
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'événement pour déterminer le type de manifestation. • Rencontre des différents acteurs impliqués • Contact avec les parents • Si besoin, application du protocole d'intervention 	